PETIT CORNEILLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOUTENIR LE LIEN PARENT-ENFANT, MÊME QUAND LA RELATION EST MISE À L'ÉPREUVE

SOMMAIRE

Mot du président 1

Notre mission & membres du comité 2

Nos prestations 3

L'année en revue 4

Nos chiffres 2025 5

Finances et donateurs 6

MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2025 a été synonyme de grands changements pour l'association Petit Corneille. Avec 186 bénéficiaires, l'association augmente son volume de prise en charge de 89% par rapport à l'année 2024 et le doit uniquement à la confiance et au soutien de ses partenaires.

Cette croissance remarquable nous invite à mesurer avec humilité la pertinence de nos interventions et la reconnaissance croissante du rôle crucial que joue l'association dans le paysage du soutien aux familles. Elle témoigne de la qualité et de la fiabilité des deux principales prestations qui sont proposées : les rencontres médiatisées, qui permettent aux enfants de renouer et de consolider leurs liens avec leurs parents, et la curatelle de surveillance, qui offre une protection structurée dans les contextes de séparation conflictuelle.

Cette expansion nous confronte à un défi stimulant : maintenir une prise en charge sur mesure et de qualité, adaptée à la singularité de chaque famille, tout en renforçant nos équipes et nos ressources. Grâce aux mandats publics, au soutien de nos donateurs et aux partenariats enrichis que l'association a développés, nous continuons à tisser un réseau solide avec l'ensemble des acteurs psychosociaux genevois.

La mission de l'association Petit Corneille n'a jamais été aussi importante, et les résultats de cette année en témoignent. À vous toutes et tous, partenaires institutionnels, donateurs généreux et équipes dévouées, j'adresse mes chaleureux remerciements et tous mes vœux de réussite pour la poursuite de cette belle aventure au service des familles.

William Monnier

NOTRE MISSION

Petit Corneille veille au maintien du lien entre un enfant et ses parents dans des situations de rupture ou de fragilité. L'association propose un accompagnement sur mesure pour (re)construire des relations positives et durables, dans le respect des besoins et des capacités de l'enfant comme du parent.



Petit Corneille intervient dans le cadre préventif ou sur la base de décisions judiciaires sur mandat d'institutions comme le Service de Protection des Mineurs (SPMi),
le Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP) et le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE)

LES MEMBRES DU COMITÉ

William Monnier, président de l'association

Mélanie Gaudet, secrétaire

Silvia Francese, trésorière

Pierre-Yves Aubert, membre d'honneur

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

NOS PRESTATIONS

L'ACCOMPAGNEMENT DU DROIT DE VISITE

Lors d'une séparation ou d'un divorce, un-e juge du TPAE peut retirer la garde de l'enfant à l'un des parents lorsqu'il-elle estime que l'intérêt de l'enfant s'oppose à un mode de garde classique. Un droit de visite lui est alors accordé afin de permettre le maintien d'un lien rapproché avec son enfant.

Le droit de visite accompagné intervient lorsque la sécurité de l'enfant n'est pas garantie lors du droit de visite ou que la relation parent-enfant a été fragilisée par une rupture de lien ou un événement particulièrement difficile. Un-e juge ordonne alors la présence d'un tiers (professionnel-le ou membre de la famille) pour accompagner les visites.

Durant les droits de visites et lors d'entretiens individuels proposés en dehors de ces temps de visite, les parents sont encouragés à assurer les actes de la vie quotidienne en les guidant notamment à :

- se centrer sur les besoins de l'enfant et y répondre
- communiquer de façon adaptée
- apprendre à identifier et à gérer les émotions



CURATELLES SRP

L'association Petit Corneille est mandatée par le Tribunal de Protection de l'adulte et de l'enfant et le Service de Protection des Mineurs pour la gestion de curatelles de surveillance et d'organisation de droits de visite.

Le droit aux relations personnelles permet à l'enfant d'entretenir un rapport personnel avec ses deux parents, et le cas échéant, avec d'autres personnes de référence.
Les titulaires de ce droit sont l'enfant et le parent qui ne vit pas avec lui. Des contacts réguliers avec ses deux parents sont fondamentaux pour le bon développement de l'enfant. Ils le soutiennent dans la construction de son identité personnelle.

Les curateurs-trices appliquent les décisions de l'autorité de protection, travaillent en collaboration avec l'enfant et ses parents, organisent les conditions du droit de visite (ex: planning), surveillent que les décisions judiciaires soient correctement respectées et informent régulièrement l'autorité de protection de la situation.

PRÉVENTION HORS MANDAT JUDICIAIRE (SEASP)

Petit Corneille se propose d'intervenir en amont pour prévenir la cristallisation des conflits et empêcher une judiciarisation de la situation ainsi que la rupture de lien parent/enfant. Cette prestation poursuit les objectifs suivants :

- aider les parents à élaborer leur propre solution dans l'intérêt de l'enfant
- favoriser la résolution des problématiques familiales d'exercice conjoint de la parentalité
- favoriser la détection et le déploiement des compétences parentales

L'ANNÉE EN REVUE



PRINTEMPS

- Signature du contrat de mandat tripartite d'externalisation des curatelles d'organisation et de surveillance des relations personnelles (TPAE / SPMi)
- Déménagement dans de nouveaux locaux au 23 rue Gourgas à Genève et ouverture d'une salle de jeux plus spacieuse.

AUTOMNE

- Recrutement et accueil de trois nouvelles collaboratrices pour compléter notre l'équipe.
- Renouvellement de notre contrat avec le SEASP.

HIVER

CHAÎNE DU BONHEUR
LA SUISSE SOLIDAIRE

- Participation à la Nuit du Bien Commun, grâce à laquelle 38 600 francs ont été levés.
- Dons de cadeaux de la banque Pictet et distribution des présents à nos bénéficiaires avant Noël.
- Sélection de l'association Petit Corneille dans le cadre du programme prioritaire 2025-2029 de la Chaine du Bonheur : protection de l'enfance en Suisse - Accent sur la petite enfance.

NOS CHIFFRES 2025

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SOUTENUS

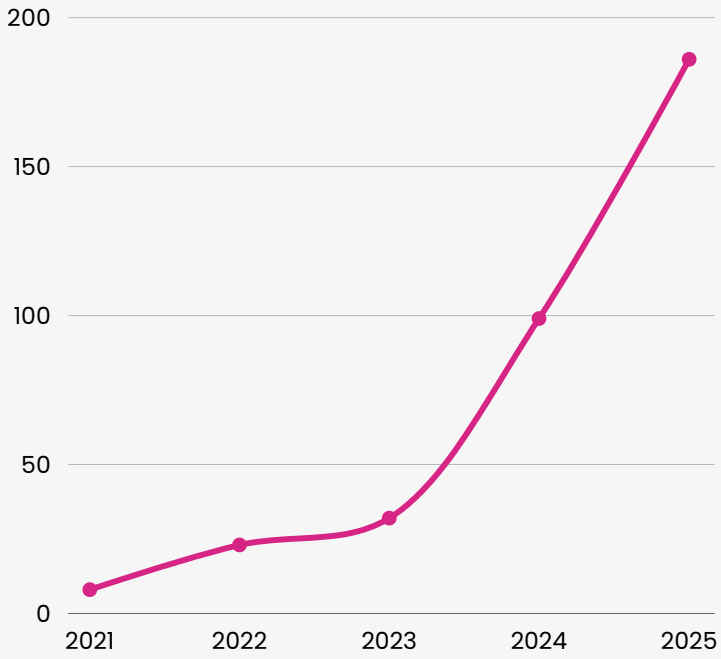
Droits de visite médiatisés

15 familles – 49 bénéficiaires

Curatelles SRP

34 familles – 134 bénéficiaires

Evolution du nombre de bénéficiaires par année



89 pourcents de bénéficiaires supplémentaires par rapport à l'année 2024

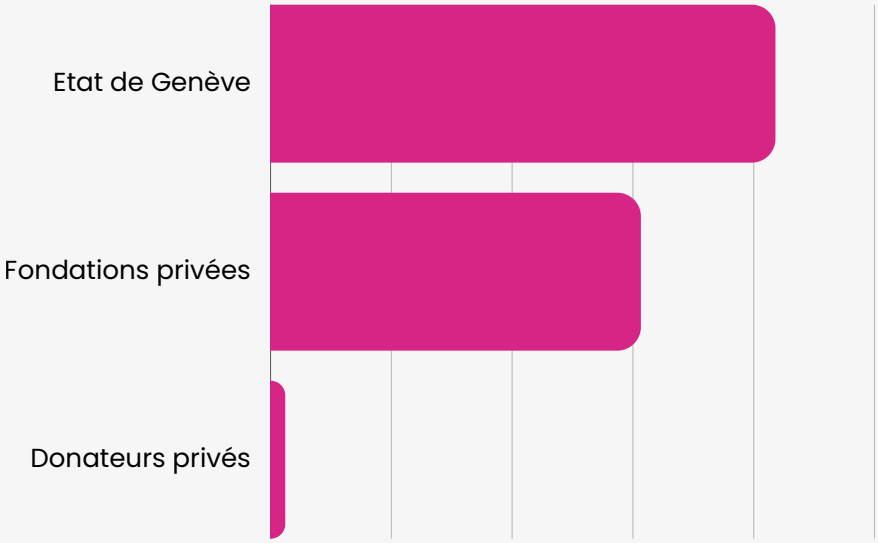
517 heures de droits de visites médiatisés en 2025

FINANCES ET DONATEURS

CHARGE D'EXPLOITATION

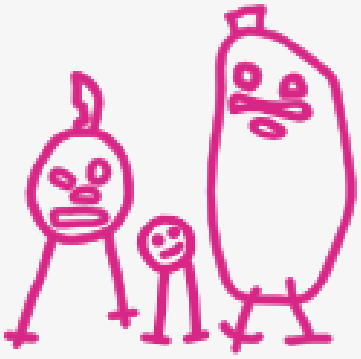
Frais de personnel	Frais de fonctionnement	Frais d'activité	**TOTAL**
260'266	54'122	10'383	324'771

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT



NOUS REMERCIONS NOS DONATEURS POUR LEUR GÉNÉREUX SOUTIEN !

L'association Petit Corneille remercie chaleureusement ses donateurs pour leur soutien précieux et nécessaire à la poursuite de ses activités auprès des familles.



https://petitcorneille.ch/